



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

Paris, le 20 mars 2018

### COMMUNIQUE DE PRESSE

—

#### BIEN-ÊTRE ANIMAL

**Stéphane TRAVERT, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation  
renforce la stratégie du gouvernement en matière de bien-être animal**

—

Stéphane TRAVERT, Ministre de l'agriculture et de l'alimentation, entend mettre en place une politique plus ambitieuse sur le bien-être animal dont certaines mesures figurent dans le projet de loi débattu prochainement au Parlement. Le Ministre réaffirme ainsi l'importance qu'il attache à ce sujet dans le cadre de l'évolution de nos modèles agricoles.

Le Ministre souhaite renforcer la stratégie gouvernementale adoptée en 2016 sur la formation des acteurs, l'information des consommateurs, l'accompagnement des éleveurs en difficulté, ainsi que le contrôle et les sanctions.

- **Former** : Les dispositifs de formation et de sensibilisation des éleveurs et des transporteurs seront repensés et des outils de diagnostic du bien être en élevage développés. Le dispositif de formation des opérateurs en abattoir est en cours de révision pour en renforcer les exigences. Enfin, la création d'une chaire partenariale dédiée à la formation en matière de bien-être animal a été signée le 1<sup>er</sup> mars 2018, au Salon International de l'Agriculture.
- **Accompagner** : l'accompagnement des éleveurs en difficulté est repensé afin d'anticiper les conséquences pour les animaux. Un travail mené avec l'ensemble des représentants professionnels, et en coordination avec le Ministère de la Justice, vise à généraliser les cellules départementales opérationnelles, dont l'objectif est de détecter les défauts de soin de manière précoce et de venir en soutien aux éleveurs.
- **Contrôler et sanctionner** : le Ministre engage une réflexion sur l'organisation des contrôles en protection animale, avec pour objectif de renforcer leur efficacité et d'améliorer la mise en œuvre des suites pénales et administratives aux inspections. La formation des inspecteurs est en cours de révision. D'ores et déjà, un doublement des sanctions figure au projet de loi agriculture et alimentation, de même que la possibilité pour les associations de protection animale de se porter partie civile sur la base de contrôles officiels. Un travail mené avec le Ministère de la Justice a également permis de sensibiliser les procureurs et les juges pour faciliter la mise en œuvre des suites pénales.

---

Contacts presse

**Service de presse de Stéphane TRAVERT** - Tel : 01 49 55 59 74 ; [cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr)

**Service de presse du ministère** - Tel : 01 49 55 60 11 ; [ministere.presse@agriculture.gouv.fr](mailto:ministere.presse@agriculture.gouv.fr)

---

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation  
Hôtel de Villeroy – 78 bis, rue de Varenne – 75007 PARIS  
[www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr) - [www.alimentation.gouv.fr](http://www.alimentation.gouv.fr)

 @Min\_Agriculture

- **Inform** : le Ministre rappelle que la feuille de route issue des États Généraux de l'Alimentation a inscrit une expérimentation sur l'information du consommateur quant aux modes de production des denrées agricoles, et ce sous l'égide du Conseil National de l'Alimentation, véritable Parlement de l'Alimentation.
- **Innov** : Enfin, le Ministre réaffirme l'engagement du Ministère à promouvoir l'innovation en vue de fournir des méthodes d'élevage alternatives plus favorables au bien-être animal.

Pour Stéphane TRAVERT : « *Le bien-être animal constitue aujourd'hui un facteur clé du modèle agricole français. Je veillerai à ce qu'une attention toute particulière soit portée aux engagements en faveur du bien-être animal dans les plans de filière élaborés par les interprofessions conformément à la demande du Président de la République* ».

En savoir plus : <http://agriculture.gouv.fr/20-actions-prioritaires-en-faveur-du-bien-etre-animal>